

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **5 février 2024** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 6 personnes représentant le public

Absences motivées :

031-02-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024 soit ouverte à 20 h.

032-02-2024 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 5 février 2024 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

033-02-2024 3.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

034-02-2024 4.1 Procédure de transmission de demande de vérifications des antécédents des personnes

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, et la directrice générale adjointe, madame Mireille Bibeau, à signer les formulaires de la Sûreté du Québec pour la procédure de transmission de demande de vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant auprès des personnes vulnérables.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 janvier 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 janvier 2024 sous la cote « Bordereau no. 02-2024 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2024

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2024.

035-02-2024 6.2 Comptes à payer au 31 janvier 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2024, des chèques numéros 8039 à 8077 totalisant **55 135.47 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 janvier 2024, des chèques numéros 8022 à 8038 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5568 à 5604 totalisant **161 064.67 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

036-02-2024 7.1 Présence des cadets policiers – Saison estivale 2024

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'entente avec la MRC de D'Autray pour que la ville obtienne le service des cadets policiers, soit deux à temps partiel, à 50 % de leurs tâches, en collaboration avec les municipalités voisines pendant la saison estivale 2024;

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer ladite entente.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

037-02-2024 8.1 Dépôt à neige – Offre de service 2023-2024

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Excavation Normand Majeau Inc. pour l'utilisation de leur site pour le déversement des neiges usées de la ville pour la saison 2023-2024 selon les tarifs suivants, excluant les taxes :

<u>Saison 2023-2024</u>	
➤ Camion 6 roues	34.65 \$
➤ Camion 10 roues	36.75 \$
➤ Camion 12 roues	43.05 \$
➤ Camion remorque 2 essieux	50.40 \$
➤ Camion remorque 3 essieux	59.85 \$
➤ Camion remorque 4 essieux	70.35 \$

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre présentée par Excavation Normand Majeau Inc. selon les tarifs ci-hauts mentionnés, plus les taxes applicables, pour la saison 2023-2024.

038-02-2024 8.2 Entente 2024 avec le MTQ – Lignes de rues sur les routes 347 et 348

ATTENDU QUE le traçage de lignes de rue par le Ministère des Transports du Québec est sous-contracté et ne peut être effectué partout en même temps;

ATTENDU QUE la ville souhaite effectuer à l'interne le traçage des lignes de rues sur les routes 347 et 348, afin de sécuriser les piétons;

ATTENDU QUE la ville est équipée pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont mandaté le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, pour signer une entente avec le Ministère des Transports du Québec afin que le traçage des lignes de rue sur les routes 347 et 348 soit effectué par la ville (résolution 253-10-2020).

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la proposition du Ministère des Transports du Québec et que le montant de **1 249.93 \$**, taxes en sus, soit versé à la ville pour le traçage des lignes de rues sur les routes 347 et 348 pour l'année 2024.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable d'octobre, novembre et décembre 2023

Le greffier dépose les rapports d'exploitation de l'eau potable pour la période d'octobre, novembre et décembre 2023.

039-02-2024 **9.2 Soumissions – Achat d’une pompe pour le poste Comeau**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) compagnie pour l’achat d’une pompe pour le poste Comeau;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’effectuait le 18 janvier 2024;

ATTENDU QUE le rapport d’analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaires invités	Bernard Champagne	Brébeuf mécanique de procédé inc.
Total (taxes incluses)	Non reçu	85 081.50 \$

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l’unanimité :

QUE compte tenu l’analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l’offre de Brébeuf mécanique de procédé inc. au coût de **85 081.50 \$** (taxes incluses);

QUE cette dépense soit prise dans le résiduel du budget 2024 et que la balance soit comptabilisée à même la TECQ 2019-2024.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

040-02-2024 **10.1 PAC rurales – Construction d’une infirmerie à la plage**

ATTENDU QU’il y a des sommes restantes à l’enveloppe du PAC rurales de la Ville de Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE la ville désire construire un bâtiment permettant aux sauveteurs de la plage d’avoir un local adapté en cas de besoins d’interventions médicales.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l’unanimité :

QUE le directeur général et greffier, monsieur Michel St-Laurent, soit et est par la présente, autorisée à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d’Autray, dans le but d’obtenir du financement à même le programme d’aide aux collectivités rurales pour la construction d’une infirmerie à la plage.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

041-02-2024 **11.1 Adoption du rapport de l’urbaniste au 31 janvier 2024**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l’unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 janvier 2024.

042-02-2024 11.2 Avis de motion du règlement CV. 589 – Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 589 modifiant le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme.

043-02-2024 11.3 Dépôt du premier projet de règlement CV. 589 - Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur le projet de règlement CV. 589 modifiant le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 589 modifiant le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme soit adopté, tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

044-02-2024 12.1 Aide financière – Festitrad 2024

ATTENDU QUE le Festitrad sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financier leur 8^e édition;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **5 000 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **5 000 \$** au Festitrad de Saint-Gabriel pour leur 8^e édition.

045-02-2024 12.2 Cotisation annuelle 2024 – Comité industriel Brandon

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel accorde une subvention au montant de **16 500 \$** au Comité industriel Brandon pour l'année 2024;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ladite somme de **16 500 \$** au Comité industriel Brandon, représentant la quote-part de la ville pour l'année 2024.

046-02-2024 12.3 Aide financière – Centre d'action bénévole Brandon

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financier leur diner/conférence pour souligner le travail et l'implication des bénévoles de Brandon;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **590 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **590 \$** au Centre d'action bénévole Brandon pour leur diner/conférence.

047-02-2024 12.4 Budget 2024 – Régie du Centre sportif et culturel de Brandon

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est un membre formant la Régie du Centre Sportif et Culturel Brandon (CSCB).

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil adoptent le budget 2024 de la Régie du CSCB, tel que présenté, de même que la quote-part 2024 inscrite pour la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de **265 855.70 \$**.

048-02-2024 12.5 Prolongation – Statut de zone touristique

ATTENDU QUE la ville possède le statut de zone touristique sur une base annuelle, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

ATTENDU QUE ce statut exempte les établissements commerciaux situés sur territoire de la ville de cette loi, donc autorise l'ouverture des commerces sans restriction d'heures ou de jours;

ATTENDU QUE le statut de zone touristique de la ville vient à échéance le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE la ville désire obtenir une prolongation de cette dispense;

ATTENDU QUE la ville se situe dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité et que le fait de garder son statut de zone touristique viendra aider à stimuler davantage de la richesse sur son territoire.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville demande au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de renouveler pour une période de 5 ans leur statut de zone touristique après le 31 mars 2024, selon l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*.

049-02-2024 **12.6 Embauche de sauveteurs à la plage – Saison estivale 2024**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent les embauches de sauveteurs à plage pour la saison estivale 2024, soit :

- Jean-Nicolas Bastarache comme chef-sauveteur à **24 \$ / h**;
- Béatrice Corriveau comme assistante chef-sauveteuse à **22.75 \$ / h**;
- Alexandre Gravel comme sauveteur à **21.50 \$ / h**;
- Antoine Moreau comme sauveteur à **21.50 \$ / h**;
- Anaïs Charbonneau comme sauveteuse à **21.50 \$ / h**;
- Mérédith Bastarache comme sauveteuse à **21.50 \$ / h**;

QU'à ces salaires s'ajoutent aussi des frais d'essence, de vêtement, de requalification plage et de formation, ce qui représente un budget d'environ **48 210 \$** pour la saison estivale 2024.

Le maire Gaétan Gravel dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

050-02-2024 **12.7 Embauche de préposées à la guérite de la plage – Saison estivale 2024**

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de préposées à la guérite de la plage pour la saison estivale 2024, soit :

- Eloïse Bastarache à **17 \$ / h** (2^{ième} année);
- Hemi Baillargeon à **16.50 \$ / h**;
- Bianca Tobar St-Georges à **16.50 \$ / h**.

La conseillère Sylvie St-Georges dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

051-02-2024 **12.8 Embauche de préposés à l'entretien de la plage – Saison estivale 2024**

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de préposés à l'entretien de la plage pour la saison estivale 2024, soit :

- Antoine Robitaille à **17 \$ / h** (2^{ième} année);

- Frédéric Cadieux Babin à 17 \$ / h (2^{ième} année);
- Luca Giusti à 17 \$ / h (+ 3 ans);
- Mila Baillargeon à 17 \$ / h (2^{ième} année).

La conseillère Julie Croisetière dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

052-02-2024 **12.9 Nomination d'un patrouilleur nautique – Saison estivale 2024**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service;

ATTENDU QUE Nathan Morin est embauché à temps plein par la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleur nautique pour la saison estivale 2024 afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le patrouilleur nautique Nathan Morin fonctionnaire désigné aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes soit nommé pour la saison estivale 2024;

QUE l'entente salariale établie entre les parties soit acceptée;

QUE le maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à l'entente salariale pour et au nom du comité de la gestion du lac Maskinongé.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

053-02-2024 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 5 février 2024 soit levée à 20h33.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 6^e jour de février 2024.

Gaétan Gravel
Maire